

Délibération n° 26-3-1

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

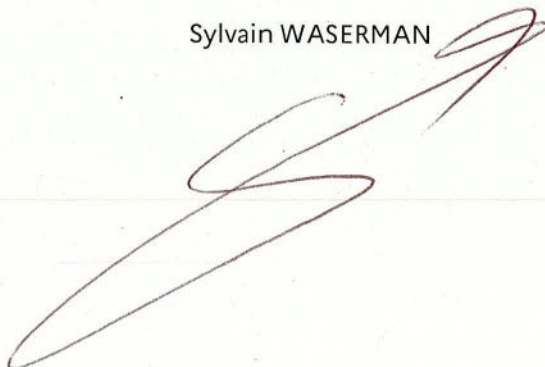
Du 11 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2026, tel que présenté au point n° 1 de l'ordre du jour sous réserve des modifications apportées en séance.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

Délibération n° 26-3-2

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 4 juin 2026

Budget rectificatif n°1 pour 2026

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le document intitulé « Budget rectificatif n°1 2026 »,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 350 ETPT : dont 1 070 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 280 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- 1 800 234 061 € d'autorisations d'engagement dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	114 916 651 €	3 493 350 €	118 410 001 €
Fonctionnement	1 630 124 275 €	3 918 147 €	1 634 042 422 €
Investissement	42 559 538 €	5 222 100 €	47 781 638 €
Total	1 787 600 464 €	12 633 597 €	1 800 234 061 €

- 2 047 872 646 € de crédits de paiement dont :

	Budget principal	Budget annexe	Budget consolidé
Personnel	114 916 651 €	3 493 350 €	118 410 001 €
Fonctionnement	1 876 313 812 €	4 063 480 €	1 880 377 293 €
Investissement	43 163 252 €	5 922 100 €	49 085 352 €
Total	2 034 393 716 €	13 478 930 €	2 047 872 646 €

- 1 712 939 930 € de recettes dont :
 - Budget principal : 1 700 719 844 €
 - Budget annexe : 12 220 086 €
- - 334 932 716 € de solde budgétaire dont :
 - Budget principal : - 333 673 872 €
 - Budget annexe : -1 258 844 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 827 967 422 € de variation de trésorerie
- 11 940 705 € de résultat patrimonial
- 36 260 705 € de capacité d'autofinancement
- - 13 494 647 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration
Sylvain WASERMAN

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1070	280	1350
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	1070		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	1070	103 850 000	280	14 560 000	1350	118 410 000
1 - TITULAIRES	28	4 060 000			28	4 060 000
* Titulaires État	28	4 060 000			28	4 060 000
* Titulaires organisme (corps propre)	0	-			0	-
2 - CONTRACTUELS	1042	99 790 000	280	14 560 000	1322	114 350 000
* Contractuels de droit public	0	-	0	-	0	-
δCDI	0	-			0	-
δCDD	0	-	0	-	0	-
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	-	0	-
* Contractuels de droit privé	1042	99 790 000	280	14 560 000	1322	114 350 000
δCDI	1005	97 070 500			1005	97 070 500
δCDD	37	2 719 500	280	14 560 000	317	17 279 500
3 - CONTRATS AIDES			0	-	0	-
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS :		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	8	800 000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	8	800 000
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES	Réalisé 2025		Budget rectificatif 2026 n°1		var. BR1 2026 / BI 2026		Réalise 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / BI 2026	RECETTES
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	109 229 660	109 144 175	114 916 651	114 916 651	+2 174 731	+2 174 731	902 259 291	1 044 100 418	-5 067 010	Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>	836 521	836 521	919 700	919 700	+19 700	+19 700	842 781 593	958 374 153		Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	1 716 137 440	988 593 997	1 630 124 275	1 876 313 812	+429 143 958	+393 037 818	2 178 706	47 947 298		Autres financements de l'Etat
<i>dont Intervention</i>	1 529 330 117	822 903 023	1 460 103 228	1 709 038 875	+411 733 991	+386 159 318	5 817 202	1 414 974		Autres financements publics
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	186 807 323	165 690 973	170 021 047	167 274 938	+17 409 967	+6 878 500	51 481 790	36 363 993	-5 067 010	Recettes propres
Investissement	39 693 916	24 749 842	42 559 538	43 163 252	+5 200 000	+1 629 458	618 091 416	656 619 426	+421 000 000	Recettes fléchées*
							96 485 346	179 278 929	+20 000 000	Financements de l'Etat fléchés
							522 606 070	2 256 390		Autres financements publics fléchés
								475 084 107	+401 000 000	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 885 061 016	1 122 488 014	1 787 600 464	2 034 393 716	436 518 689	396 842 007	1 520 350 707	1 700 719 844	+415 932 990	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		397 882 693						333 673 872	-19 090 983	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET ANNEXE

DEPENSES	Réalisé 2025		Budget rectificatif 2026 n°1		var. BR1 2026 / BI 2026		Réalise 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / BI 2026	RECETTES
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	3 264 852	3 264 852	3 493 350	3 493 350			10 303 252	12 220 086		Recettes globalisées
<i>dont contributions CAS Pension</i>										Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	2 695 282	1 806 657	3 918 147	4 063 480			10 303 252	12 220 086		Autres financements de l'Etat
<i>dont Intervention</i>										Autres financements publics
<i>dont Fonctionnement (hors intervention)</i>	2 695 282	1 806 657	3 918 147	4 063 480						Recettes propres
Investissement	5 111 048	6 302 889	5 222 100	5 922 100						Recettes fléchées*
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	11 071 182	11 374 398	12 633 597	13 478 930			10 303 252	12 220 086		TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							1 071 146	1 258 844		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET CONSOLIDÉ**

DEPENSES	Réalisé 2025		Budget rectificatif 2026 n°1		var. BR1 2026 / BI 2026		Réalisé 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / BI 2026	RECETTES
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel <i>dont contributions CAS Pension</i>	112 494 512 836 521	112 409 027 836 521	118 410 001 919 700	118 410 001 919 700	+2 174 731 +19 700	+2 174 731 +19 700	912 562 543 842 781 593	1 056 320 504 958 374 153	-5 067 010	Recettes globalisées Subvention pour charges de service public Autres financements de l'Etat
Fonctionnement <i>dont Intervention</i> <i>dont Fonctionnement (hors Intervention)</i>	1 718 832 723 1 529 330 117 189 502 606	990 400 654 822 903 023 167 497 631	1 634 042 422 1 460 103 228 173 939 194	1 880 377 293 1 709 038 875 171 338 418	+429 143 958 +411 733 991 +17 409 967	+393 037 818 +386 159 318 +6 878 500	2 178 706 5 817 202 61 785 042	47 947 298 1 414 974 48 584 079	-5 067 010	Autres financements publics Recettes propres
Investissement	44 804 964	31 052 732	47 781 638	49 085 352	+5 200 000	+1 629 458	618 091 416 95 485 346	656 619 426 179 278 929	+421 000 000 +20 000 000	Recettes fléchées* Financements de l'Etat fléchés Autres financements publics fléchés Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 876 132 198	1 133 862 412	1 800 234 061	2 047 872 646	+436 518 689	+396 842 007	1 530 653 959	1 712 939 930	+415 932 990	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		396 791 547						334 932 716	-19 090 983	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUDGET CONSOLIDÉ

BESOINS	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / BI 2026	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / BI 2026	RECETTES
Solde budgétaire du budget principal (déficit) (D2)*		333 673 872	-19 090 983	397 862 693			Solde budgétaire du budget principal (excédent) (D1)*
Solde budgétaire du budget annexe (déficit) (D2)*	1 071 146	1 258 844					Solde budgétaire du budget annexe (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital)	1 513 000	1 250 000					Remboursements d'emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	26 160	80 000		38 040	80 000		Nouveaux prêts (capital)
Dépôts et cautionnements (b1)	10 097			16 462			Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de France 2030 (c1)**	508 553 587	572 838 040	-503 218 659	180 577 814	176 556 838	-291 296 088	Opérations au nom et pour le compte de France 2030(c2)**
Opérations au nom et pour le compte du FDI (c1)**	64 189 848	80 194 210		78 023 866	27 054 381		Opérations au nom et pour le compte du FDI (c2)**
Opérations au nom et pour le compte du MASA (c1)**	33 150 431	43 172 087		13 818 620	25 831	+25 831	Opérations au nom et pour le compte du MASA (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c1)**							Opérations au nom et pour le compte de l'AO GPID (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c1)**		922 400			1 704 980		Opérations au nom et pour le compte de l'AO H2 (c2)**
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 064 578	22 676 619		3 513 471	22 676 619		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	27 009 720			23 345 058			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	637 588 568	1 056 066 072	-522 309 642	697 196 024	228 098 650	-291 270 256	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	59 607 456				827 967 422	-231 039 385	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	398 107 611				331 793 828	-29 670 082	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie propre (d)			-6 190 212	5 026 589	-4 388 888	+4 388 888	dont Prélèvement sur la trésorerie propre (d)
dont Abondement de la trésorerie du FDI	13 834 018			19 331 811	53 139 829		dont Prélèvement sur la trésorerie du FDI
dont Abondement de la trésorerie des fonds MASA					43 146 255	-25 831	dont Prélèvement sur la trésorerie des fonds MASA
dont Abondement de la trésorerie de l'AO GPID		782 580					dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO GPID
dont Abondement de la trésorerie de l'AO H2							dont Prélèvement sur la trésorerie de l'AO H2
dont Abondement de la trésorerie France 2030				327 975 773	396 281 202	-211 922 571	dont Prélèvement sur la trésorerie France 2030
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	697 196 024	1 056 066 072	-522 309 642	697 196 024	1 056 066 072	-522 309 642	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau 2 "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau 5 "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau 8 "Opérations sur recettes fléchées"

Compte de résultat

CHARGES	Budget principal			PRODUITS	Budget principal		
	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2025 n°1	var. BR1 2025 / BI 2025		Réalisé 2025	Budget rectificatif 2025 n°1	var. BR1 2025 / BI 2025
PERSONNEL :	96 340 189	103 511 268	+1 944 831	SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	945 516 287	1 179 638 019	+426 150
				dont Subventions pour charges de service public :	842 791 933	958 374 153	
				dont Autres subventions de l'Etat :	102 724 694	221 263 866	+426 150
FONCTIONNEMENT :	1 111 989 508	1 929 719 196	+393 267 718	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (Comptes 757) :	0	0	
dont fonctionnement hors amortissements :	179 067 732	178 680 321	+7 106 400	AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	82 845 619	808 162 691	+401 000 000
dont aides et subventions (Comptes 657) :	887 492 590	1 709 038 875	+366 159 318	AUTRES PRODUITS :	68 957 206	57 107 203	-5 067 010
dont charges calculées (Amortissements et provisions) :	45 429 186	42 000 000		dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :	29 504 390	28 637 933	-5 067 010
				dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :	15 021 692	6 469 270	
				dont CP reprise au rés. financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7863) :	273 479	0	
				dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :	24 157 645	22 000 000	
TOTAL DES CHARGES (1) :	1 208 329 697	2 033 230 464	+395 212 549	TOTAL DES PRODUITS (2) :	1 097 319 112	2 044 907 913	+396 359 139
RESULTAT : Bénéfice (3) = (2) - (1)	0	11 677 449	+1 146 990	RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2)	111 010 584	0	
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	1 208 329 697	2 044 907 913	+396 359 139	TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)	1 208 329 697	2 044 907 913	+396 359 139

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	-111 010 584	11 677 449	+1 146 990
+ dotations aux amortissements et provisions (65)	45 350 921	42 000 000	
- reprise sur dotations (78)	-24 157 645	-22 000 000	
+ charges non décaissables (65x)			
- quote-part des subv. d'investissement, versée au compte de résultat (7813)	-273 479	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	78 265	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs (73x)	-53 510	-80 000	
= CAF ou IAF	-90 066 032	31 597 449	+1 146 990

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS			RESSOURCES				
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	90 066 032	0	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	0	31 597 449	+1 146 590	
INVESTISSEMENTS :	30 657 849	44 493 252	+1 629 458	Financement de facilité par l'Etat (10) :	0	0	
dont Immobilisations corporelles et incorporelles (20/21/23) :	29 108 592	43 163 252	+1 629 458	Financement de facilité par des tiers autres que l'Etat (13) :	0	0	
dont Titres et participations (29) :	1 513 000	1 250 000		Titres et participations	0	0	
dont Aides remboursables (2749) :	0	0		Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :	52 251	80 000	
dont Prêts, dépôts et titres de participations (16/26/27) :	36 257	80 000		Produits de cession d'éléments d'actifs (73x)	33 510	90 000	
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT :	0	0		Remboursements d'avances remboursables (27)	3 549 317	500 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	120 723 881	44 493 252	+1 629 458	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 655 078	32 257 449	+1 146 590
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	0	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	117 068 803	12 235 803	+482 867

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-117 068 803	-12 235 803	-482 867
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	-177 745 156	814 472 775	-231 522 253
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (8)	60 676 352	-826 708 578	+231 039 385
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	164 383 701	152 147 898	-87 519 834
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 734 913 003	-1 920 440 228	-273 849 755
Niveau de la TRESORERIE	2 899 296 703	2 072 588 125	+186 330 120

Compte de résultat

CHARGES	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2025 n°1	var. BR1 2025 / Et 2025	PRODUITS	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2025 n°1	var. BR1 2025 / Et 2025
PERSONNEL :	2 899 706	3 222 048		SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	0	0	
				dont Subventions pour charges de service public :	0	0	
				dont Autres subventions de l'Etat :	0	0	
				TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (Comptes 757) :	0	0	
FONCTIONNEMENT :	6 054 501	8 734 782		AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	0	0	
dont fonctionnement hors amortissements :	1 849 466	4 334 782		AUTRES PRODUITS :	10 441 967	12 220 086	
dont aides et subventions (Comptes 657) :	0	0		dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :	0	0	
dont charges calculées (Amortissements et provisions) :	4 205 035	4 400 000		dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :	10 247 391	12 220 086	
				dont OP reprise au rds. financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7863) :	0	0	
				dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :	194 576	0	
TOTAL DES CHARGES (1) :	8 954 207	11 956 830		TOTAL DES PRODUITS (2) :	10 441 967	12 220 086	
RESULTAT - Bénéfice (3) = (2) - (1) :	1 487 760	263 256		RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2) :	0	0	
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	10 441 967	12 220 086		TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	10 441 967	12 220 086	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	1 487 760	263 256
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	4 205 035	4 400 000
- reprise sur dotations (78)	-194 576	0
+ charges non décaissables (65x)	0	0
- quote-part des subv. d'investissement, virée au compte de résultat (7813)	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	-288	0
= CAF ou IAF	5 497 932	4 663 256

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS			RESSOURCES		
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	0	0	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	5 497 932	4 663 256
INVESTISSEMENTS :	5 863 483	5 922 100	Financement de l'actif par l'Etat (10) :	0	0
dont Immobilisations corporelles et incorporelles (20/21/23) :	5 863 483	5 922 100	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (13) :	0	0
dont Titres et participations (26) :	0	0	Titres et participations	0	0
dont Aides remboursables (2748) :	0	0	Autres ressources (hors opérations d'ordre intégrées à la CAF) :	2 250	0
dont Prêts, dépôts et titres de participations (16/26/27) :	0	0	Produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	288	0
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT :	0	0	Remboursements d'avances remboursables (27)	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5) :	5 863 483	5 922 100	TOTAL DES RESSOURCES (6) :	5 500 469	4 663 256
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5) :	0	0	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6) :	363 014	1 258 844

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-363 014	-1 258 844	
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	705 882	0	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)	-1 068 896	-1 258 844	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-15 770 231	-17 029 075	+4 454 250
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 313 194	2 313 194	+589 441
Niveau de la TRESORERIE	-18 083 425	-19 342 270	+3 864 809

Compte de résultat

CHARGES	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / B1 2026	PRODUITS	Réalisé 2025	Budget rectificatif 2026 n°1	var. BR1 2026 / B1 2026
PERSONNEL :	99 239 895	106 733 316	+1 944 831	SUBVENTIONS DE L'ETAT (Comptes 7411) :	945 516 287	1 179 638 019	+426 150
				<i>dont Subventions pour charges de service public :</i>	842 781 593	958 374 153	
				<i>dont Autres subventions de l'Etat :</i>	102 734 694	221 263 866	+426 150
				TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (Comptes 757) :	0	0	
FONCTIONNEMENT :	1 118 044 009	1 938 453 978	+393 267 718	AUTRES SUBVENTIONS (Comptes 74 hors 7411) :	82 845 619	808 162 691	+401 000 000
<i>dont fonctionnement hors amortissements :</i>	180 917 198	183 015 104	+7 108 400				
<i>dont aides et subventions (Comptes 657) :</i>	887 492 590	1 709 036 875	+386 159 318	AUTRES PRODUITS :	79 399 173	69 327 289	-5 067 010
<i>dont charges calculées (Amortissements et provisions) :</i>	49 634 221	46 400 000		<i>dont ventes de marchandises, produits et services (Comptes 70) :</i>	29 504 390	28 637 933	-5 067 010
				<i>dont autres recettes (Comptes 75 hors 757, 76) :</i>	25 269 083	18 689 356	
				<i>dont QP reprise au rés. financ. rattachés à des actifs (Comptes 7813 et 7863) :</i>	273 479	0	
				<i>dont reprises sur amortissements et provisions (Comptes 78) :</i>	24 352 221	22 000 000	
TOTAL DES CHARGES (1) :	1 217 283 904	2 045 187 294	+395 212 549	TOTAL DES PRODUITS (2) :	1 107 761 079	2 057 127 999	+396 359 139
RESULTAT : Bénéfice (3) = (2) - (1) :	0	11 940 705	+1 146 590	RESULTAT : Perte (4) = (1) - (2) :	108 522 825	0	
TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	1 217 283 904	2 057 127 999	+396 359 139	TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4) :	1 217 283 904	2 057 127 999	+396 359 139

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	-109 522 825	11 940 705	+1 146 590
+ dotations aux amortissements et provisions (68)	49 555 956	46 400 000	
+ reprise sur dotations (78)	-24 352 221	-22 000 000	
+ charges non décaissables (65x)			
- quote-part des subv. d'investissement virée au compte de résultat (7813)	-273 479	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (65x)	78 265	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	-53 798	-80 000	
= CAF ou IAF	-84 568 101	36 260 705	+1 146 590

Etat de révélation de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT :	84 568 101	0		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :	0	36 260 705	+1 146 590
INVESTISSEMENTS :	36 521 332	50 415 352	+1 629 458	Financement de fait par l'Etat (10) :	0	0	
<i>dont Immobilisations corporelles et incorporelles (20/21/23) :</i>	36 485 075	50 335 352	+1 629 458	Financement de fait par des tiers autres que l'Etat (13) :	0	0	
<i>dont Titres et participations (26) :</i>	0	0		Titres et participations	0	0	
<i>dont Aides remboursables (2748) :</i>	0	0		Autres ressources (hors opérations d'ordre intégrées à la CAF) :	54 501	80 000	
<i>dont Prêts, dépôts et titres de participations (16/26/27) :</i>	36 257	80 000		Produits de cession d'éléments d'actifs (75x)	53 798	80 000	
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT :	0	0		Remboursements d'avances remboursables (27)	3 549 317	500 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5) :	121 089 433	50 415 352	+1 629 458	TOTAL DES RESSOURCES (6) :	3 657 616	36 920 705	+1 146 590
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (5) - (6) :	0	0		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6) :	117 431 817	13 494 647	+482 867

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-117 431 817	-13 494 647	-482 867
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FR - TRESORERIE)	-177 039 273	814 472 775	-231 522 253
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	59 607 456	-827 967 422	+231 039 385
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	148 613 470	135 118 622	-83 065 384
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 732 599 809	-1 918 127 034	-273 260 313
Niveau de la TRESORERIE	2 881 213 278	2 053 245 856	+190 194 929

Délibération n° 26-3-3

POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Programme Leasing social : convention de mandat avec l'ASP et Règlement financier d'attribution des aides

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les documents intitulés « Programme Leasing social : convention de mandat avec l'ASP et Règlement financier d'attribution des aides », documents dont l'examen était prévu au point n° 3 de l'ordre du jour,

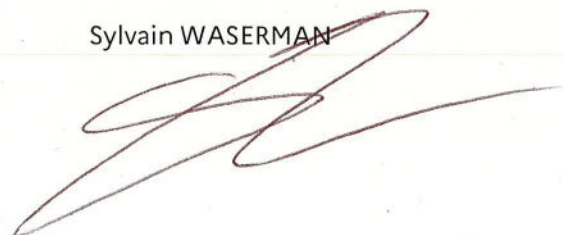
Après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mandat avec l'ASP et le règlement financier d'attribution des aides,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec l'ASP la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-4

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Evolution des règles du fonds chaleur

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Après en avoir délibéré :

Afin d'optimiser les aides du fonds chaleur et avec l'accord des ministères de tutelle, valide les évolutions suivantes, qui seront appliquées par défaut aux projets présentés en commission nationale des aides et en Conseil d'administration à partir du 1er juillet 2026 :

1. Intégration d'une durée d'amortissement de référence de 40 ans pour la partie distribution des réseaux de chaleur et de froid dans le calcul du montant de la subvention,
2. Hausse du prix plancher pour les réseaux de chaleur de 90 à 100€/MWh TTC,
3. Mobilisation pour certains projets des avances remboursables.

Ces évolutions seront également intégrées aux Conditions d'éligibilité et de financement pour l'année 2027 selon des modalités qui seront concertées avec les parties prenantes (comité des partenaires fonds chaleur et représentants des collectivités territoriales), de même que d'autres évolutions d'ores et déjà envisagées pour une application en 2027 :

- Optimisation du recours aux CEE,
- Elargissement du recours aux avances remboursables pour certains projets.

Ces évolutions permettront au fonds chaleur de gagner en efficacité tout en restant un soutien fort et simple pour les projets de développement de la chaleur

renouvelable et de récupération des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

A handwritten signature in red ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Sylvain Waserman'.

Délibération n° 26-3-5

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

**Projet Extension de 22 km du réseau de chaleur de Seynod-Fier-Thiou à
Annecy avec création d'une chaudière biomasse de 13MW (74)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 9 avril 2026,

Vu le document intitulé « Projet Extension de 22 km du réseau de chaleur de Seynod-Fier-Thiou à Annecy avec création d'une chaudière biomasse de 13MW (74) », dont l'examen figurait au point n° 6 a a de l'ordre du jour,

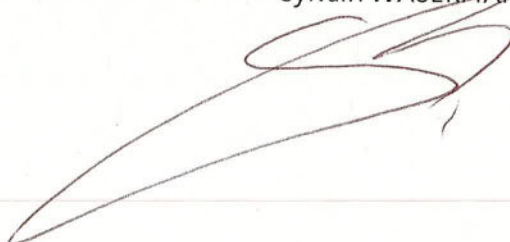
Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Société SFT, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **12 381 780 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-6

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

**Extension du réseau de chaleur et mise en place d'une chaufferie biomasse à
Besançon (25)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Énergie » de l'ADEME du 12 mai 2026,

Vu le document intitulé « Projet De chauffage urbain Besançon Planoise », dont l'examen figurait au point n° 6 a b de l'ordre du jour,


Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME aux bénéficiaires société Chauffage Urbain Besançon Planoise (CUBP) et Grand Besançon Métropole (GBM), conformément au document examiné, d'un montant maximal de **17 342 191 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-7

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Création d'un réseau de chaleur de 16.4km alimenté par de la chaleur renouvelable issue de la biomasse à Saint-Lô (50)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 9 avril 2026,

Vu le document intitulé « Création d'un réseau de chaleur de 16.4km alimenté par de la chaleur renouvelable issue de la biomasse à Saint-Lô (50) », dont l'examen figurait au point n° 6 a c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire IDEX Territoires Saint LO, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **8 650 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-8

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Projet création RCU Maxéville-Oberlin-Boudonville alimenté par récupération de chaleur fatale de STEP - Nancy (54)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 12 mai 2026,

Vu le document intitulé « Projet création RCU Maxéville-Oberlin-Boudonville alimenté par récupération de chaleur fatale de STEP - Nancy (54) », dont l'examen figurait au point n° 6 a d de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire ESTIA, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **12 500 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-9

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

**Convention de mandat (CCRt) avec la Fédération départementale d'énergie
du Pas-De-Calais**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Régionale des Aides de l'ADEME du 2 avril 2026,

Vu le document intitulé « Convention de mandat (CCRt) avec la Fédération départementale d'énergie du Pas-De-Calais », dont l'examen figurait au point n° 6 a e de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi d'un concours financier de l'ADEME au bénéficiaire Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais, conformément au document examiné, d'un montant maximal de **9 460 624 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec le bénéficiaire la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-10

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

**ANCIEN SITE « METALEUROP NORD »
NOYELLES GODAULT (62)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « ANCIEN SITE « METALEUROP NORD » NOYELLES GODAULT (62) », dont l'examen figurait au point n° 6 b a de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le financement de l'ADEME pour un montant maximal de 973 000 € pour l'extension du périmètre du dispositif de reprise des terres polluées décapées dans le cadre du PIG Metaleurop Nord,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-11

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

**Participation financière de l'ADEME à la Chaire Energie et Prospérité
(50 000 euros par an pendant 3 ans)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Participation financière de l'ADEME à la Chaire Energie et Prospérité », dont l'examen figurait au point n° 6 b b de l'ordre du jour,

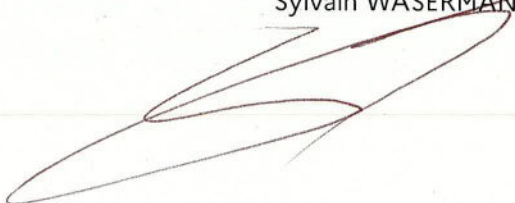
Après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de l'ADEME à la Chaire Energie et Prospérité pour un montant maximal de **50 000 euros par an pendant 3 ans,**
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec la Chaire Energie et Prospérité la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-12

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Projet de réabondement de la garantie AQUAPAC

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu l'avis de la Commission Nationale des Aides « Climat Air Energie » de l'ADEME du 9 avril 2026,

Vu le document intitulé « Projet de réabondement de la garantie AQUAPAC », dont l'examen figurait au point n° 6 b c de l'ordre du jour,

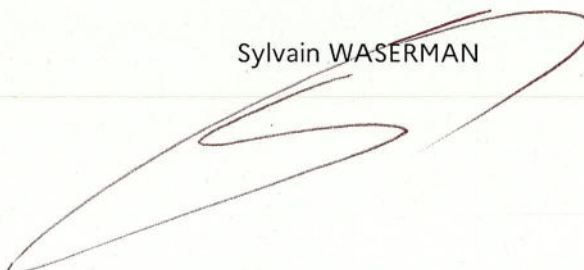
Après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de l'ADEME au fonds de garantie AQUAPAC pour un montant maximal de **3 000 000 €**,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer avec AQUAPAC la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN



Délibération n° 26-3-13

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 juin 2026

Renouvellement du bail du site de l'ADEME à Montrouge

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Vu les articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du Code de l'environnement relatifs à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

Vu le document intitulé « Renouvellement du bail du site de l'ADEME à Montrouge », dont l'examen figurait au point n° 6 c de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement du bail du site de l'ADEME à Montrouge selon les conditions décrites dans la note de présentation,
- Autorise en conséquence le Président du Conseil d'administration de l'ADEME à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré à Angers, le 4 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

Sylvain WASERMAN

